

Assemblée Générale du 24 mai 2023 Résultats du scrutin

L'Assemblée Générale Mixte de la Société s'est tenue le 24 mai 2023. L'ensemble des résolutions a été adopté selon les modalités ci-après.

	Pour toutes les résolutions à l'exception de la résolution 3	Pour la résolution 3 ¹
Nombre total d'actions ayant droit de vote ²	1 315 147 727	1 315 147 727
Nombre d'actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance	8 027	8 029
Nombre de voix des actionnaires présents, représentés, ayant donné pouvoir au Président ou ayant voté par correspondance	1 784 865 292	1 784 860 415

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ³	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital social représentée par les voix exprimées ⁴	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022	1 780 292 141	1 129 862 246	84,590 %	1 777 899 805	99,87 %	2 392 336	0,13 %	4 573 151	-
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	1 782 471 835	1 129 862 246	84,590 %	1 782 363 738	>99,99 %	108 097	<0,01 %	2 393 457	-
3	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	1 784 786 473	1 129 859 669	84,589 %	1 782 686 934	99,88 %	2 099 539	0,12 %	73 942	-
4	Conventions réglementées	1 784 782 227	1 129 862 246	84,590 %	1 784 728 764	> 99,99 %	53 463	< 0,01 %	83 065	-
5	Renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire	1 784 784 026	1 129 862 246	84,590 %	1 725 723 006	96,69 %	59 061 020	3,31 %	81 266	-

¹ Conformément aux stipulations de l'article 11 des statuts de la société, en cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire sauf pour les décisions concernant l'affectation des bénéfices pour lesquelles il appartient à l'usufruitier.

² Nombre total d'actions ayant droit de vote à la *Record Date*, soit le 22 mai 2022 à 0h, heure de Paris, France.

³ Il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix prises en compte ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

⁴ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote à la *Record Date*.

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ³	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital social représentée par les voix exprimées ⁴	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
6	Politique de rémunération des mandataires sociaux	1 784 577 655	1 129 862 246	84,590 %	1 466 492 138	82,18 %	318 085 517	17,82 %	287 637	-
7	Eléments de rémunération versés en 2022 ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Monsieur Charles Edelstenne, Président du Conseil d'administration jusqu'au 8 janvier 2023	1 784 517 108	1 129 862 246	84,590 %	1 752 657 702	98,21 %	31 859 406	1,79 %	348 184	-
8	Eléments de rémunération versés en 2022 ou attribués au titre de l'exercice 2022 à Monsieur Bernard Charlès, Vice-président du Conseil d'administration et Directeur Général jusqu'au 8 janvier 2023	1 771 820 995	1 129 862 246	84,590 %	1 581 869 996	89,28 %	189 950 999	10,72 %	13 044 297	-
9	Approbation des informations figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et relatives à la rémunération des mandataires sociaux (article L.22-10-9 du Code de commerce)	1 784 591 853	1 129 862 246	84,590 %	1 468 394 061	82,28 %	316 197 792	17,72 %	273 439	-
10	Renouvellement du mandat de Madame Catherine Dassault	1 784 371 320	1 129 862 246	84,590 %	1 750 981 734	98,13 %	33 389 586	1,87 %	493 972	-
11	Nomination d'un nouvel administrateur	1 783 868 474	1 129 862 246	84,590 %	1 782 859 027	99,94 %	1 009 447	0,06 %	996 818	-
12	Autorisation d'acquérir des actions Dassault Systèmes	1 784 603 668	1 129 862 246	84,590 %	1 774 025 034	99,41 %	10 578 634	0,59 %	261 624	-

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ⁵	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital social représentée par les voix exprimées ⁶	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
13	Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions	1 784 814 253	1 129 862 246	84,590 %	1 780 735 863	99,77 %	4 078 390	0,23 %	51 039	-
14	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou	1 784 834 652	1 129 862 246	84,590 %	1 783 572 947	99,93 %	1 261 705	0,07 %	30 640	-

⁵ Il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix prises en compte ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

⁶ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote à la Record Date.

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ⁵	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital social représentée par les voix exprimées ⁶	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
	donnant droit à l'attribution de titres de créances, et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires									
15	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et par voie d'une offre au public autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	1 784 834 831	1 129 862 246	84,590 %	1 759 515 916	98,58 %	25 318 915	1,42 %	30 461	-
16	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier	1 784 834 990	1 129 862 246	84,590 %	1 733 519 385	97,12 %	51 315 605	2,88 %	30 302	-
17	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	1 782 590 201	1 129 862 246	84,590 %	1 723 126 570	96,66 %	59 463 631	3,34 %	2 275 091	-
18	Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1 784 840 576	1 129 862 246	84,590 %	1 784 559 761	99,98 %	280 815	0,02 %	24 716	-
19	Délégation de pouvoirs donnée au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions, ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ainsi qu'à des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature de titres	1 784 730 460	1 129 862 246	84,590 %	1 755 836 222	98,38 %	28 894 238	1,62 %	134 832	-

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ⁵	Nombre d'actions représenté par les voix exprimées	Proportion du capital social représentée par les voix exprimées ⁶	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
20	Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires leur droit préférentiel de souscription	1 784 706 719	1 129 862 246	84,590 %	1 663 400 279	93,20 %	121 306 440	6,80 %	158 573	-
21	Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux et du personnel salarié de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	1 784 633 491	1 129 862 246	84,590 %	1 717 376 266	96,23 %	67 257 225	3,77 %	231 801	-
22	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 784 787 603	1 129 862 246	84,590 %	1 783 821 682	99,95 %	965 921	0,05 %	77 689	-
23	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit d'une catégorie de bénéficiaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un plan d'actionariat des salariés	1 784 789 286	1 129 862 246	84,590 %	1 783 810 663	99,95 %	978 623	0,05 %	76 006	-

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

N°	Résolutions adoptées	Total des voix prises en compte ⁷	Nombre d'actions représentées par les voix exprimées	Proportion du capital représentée par les voix exprimées ⁸	Pour		Contre		Abstention	
					Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%
24	Pouvoirs pour les formalités	1 784 791 593	1 129 862 246	84,590 %	1 784 777 918	>99,99 %	13 675	<0,01 %	73 699	-

⁷ Il est rappelé qu'en application des dispositions légales applicables aux sociétés européennes et des stipulations de l'article 29 paragraphe 3 des statuts, pour le calcul de la majorité, les voix prises en compte ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

⁸ Sur la base du nombre total d'actions ayant droit de vote à la *Record Date*.